

Dossier

Sur les retraites, les positions des organisations syndicales sont tranchées. C'est pour elles un dossier majeur. Elles défendent là un des acquis les plus chers à la classe ouvrière. Elles construisent leur analyse, informent leurs adhérents, revendiquent, négocient, mobilisent, s'opposent.

Le programme du Conseil National de la Résistance qui inspira la mise en place d'un système de sécurité sociale s'appelait « les jours heureux ». Il portait un grand espoir au cœur des jours sombres de la guerre et rassemblait.

Ouvrir le dossier des retraites fait résonner en nous cette histoire, nos histoires, celle de nos manifs et de nos conquêtes, celles de nos proches. Les débats qui traversent notre société s'y retrouvent. C'est en premier lieu celui des solidarités à vivre entre générations et celui des inégalités à combattre.

Le dossier que nous vous proposons les illustre par des parcours, des engagements et des positions. Vous y trouverez matière à débats, réflexions et engagements. J'y ai aussi perçu le projet d'amour du Père, qui se réalise quand nos actions répondent aux conditions de travail qui ne respectent pas l'homme, quand la solidarité est au rendez-vous des épreuves que nous traversons et quand

les privilèges des rentiers font place à la justice. ●



*Dossier coordonné
par Pascal Fouque*

QUELLE
RETRAITE
POUR
Moi ?

Une cassure, une transition et un rebond

PYRENEES-ATLANTIQUES (64)

José a initié son dossier de retraite voilà 6 ans. Il ne travaille plus depuis juin 2012 mais son départ sera effectif à ses 60 ans, en 2015. Il bénéficie d'un accord d'entreprise sur la pénibilité.

Très jeune, à 16 ans, j'étais soudeur dans la métallurgie avec beaucoup de déplacements. J'ai exercé 3 ans dans la région Paloise mais l'entreprise a fermé. Je me suis reconverti par un CAP de l'industrie chimique, et j'ai travaillé jusqu'à la retraite ; 34 ans en 3x8, dans une filiale de L'Oréal.

J'entre dans les conditions d'un départ anticipé, et puisque je reçois un salaire, la CARSAT¹ a bien voulu fixer la date effective de mon départ. L'accord de groupe a été amélioré dans l'entreprise par un combat syndical avec des copains que je vois encore. On a valorisé notre différence, c'est une reconnaissance de la pénibilité. En 1979, à mes débuts, les protections étaient rudimentaires. On n'avait pas de salles de contrôle. On a ramassé pas mal de saloperies ; des gens ont été malades, ont disparu. Hélas, il faut avoir 30 ans de poste en 3x8. La barre est trop haute. Seulement 4 ou 5 gars sont concernés dans l'entreprise. Le patron a décrété que la pénibilité s'arrêtait à partir de l'année où des systèmes de filtration, des salles de contrôle... ont commencé à être mis en place. Pour les jeunes, elle ne sera pas reconnue.

Se préparer

Lors d'une préparation à la retraite sur 3 jours à Paris, j'ai pu rencontrer des interlocuteurs : un toubib, un spécialiste en patrimoine, un psychologue... Ils nous ont permis de remonter les problèmes que l'on peut avoir. Les participants étaient contents car on apprend des choses.

Dans les entreprises du coin, il n'y a pas ce genre de préparation. Les accords la prévoient à 55 ans, cela se fait un an avant, c'est un peu juste. On voit la vague arriver mais on n'a pas le temps pour se reconvertir, se préparer à faire autre chose.

Les gens comptent beaucoup sur nous

Rester actif

L'ACO a été un tremplin vers plein de choses. J'ai eu des engagements syndicaux, caritatifs. J'étais dans le monde ouvrier, je n'étais pas coupé du monde. Dans le passage à la retraite, il y a une continuité.

J'apprends pour être projectionniste dans une association ; cela fait travailler les neurones ! Ma femme m'a dit vas-y, j'ai essayé. J'agrandis le cercle d'amitiés. Elle dit : « *Vu le planning que tu as, on dirait que tu fais les 3x8 !* » ; le cinéma c'est le soir, et l'après-midi. Des couples essayent de faire des choses communes mais nous on n'a pas les mêmes envies du côté associatif.

Pas tellement par ce que l'on dit mais par ce que l'on fait, on peut apporter beaucoup. On essaie d'aider les nouvelles générations, nos enfants et nos petits-enfants. Les gens comptent beaucoup sur nous. Tant qu'on pourra leur donner, on le fera, après ce sera à eux de prendre le relai. Ils sauront ce que signifie la solidarité. Par force, il va falloir réapprendre tout son sens.

C'est une cassure et une transition qui vont se faire en douceur. Je pense être prêt pour encaisser tout ce genre de choses. ●

José

■ **Contact :** soliveres.jose@neuf.fr

1. Carsat : Caisse d'assurance retraite et de santé au travail.

D.R.

Par ce que l'on fait, on peut apporter beaucoup.



Une retraite engagée

Essonne (91) Jacques Rastoul est président du conseil de la vie sociale (CVS) d'une maison de retraite et animateur d'un réseau dans son département. Il nous explique l'importance de ce lieu d'échange et d'expression.

J'ai découvert à la retraite, comme en prolongement de mon parcours syndical à la CFDT, l'importance du CVS issu de la loi de 2002 sur les droits des usagers. L'investissement auprès de mes parents, atteints tous deux de la maladie d'Alzheimer, m'a conduit à m'engager pour la bienveillance dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Le CVS est une instance consultative obligatoire qui intervient sur toutes les questions relatives au fonctionnement d'un établissement, à l'accompagnement et au bien-être des personnes âgées. Son originalité ? Être composé de représentants élus de tous les acteurs de la maison de retraite : résidents, familles (chargées de le présider), personnel et direction. Son intérêt, lorsqu'il fonctionne bien, est d'instaurer un dialogue entre tous pour aborder les problèmes et chercher des solutions. Le CVS est

le moyen de s'attaquer à des dysfonctionnements collectifs à partir de la remontée de problèmes individuels. Un grand nombre de personnes âgées et d'aidants familiaux s'épuisent dans le règlement de difficultés individuelles, sans agir sur les causes. On peut aborder le type d'animation et d'interventions,



la qualité des installations et des repas, les soins médicaux, la prévention des risques (dénutrition, maltraitance...), les pratiques professionnelles, la formation, les moyens...

Savoir-faire syndical

Le CVS est important pour informer, conseiller les familles et les aider à sortir de la culpabilisation d'avoir un parent placé en établissement ; pour faire reconnaître les droits de tous ceux qui n'ont plus de visite ou de famille.

Être au CVS m'aide à être à l'écoute de tous les résidents, des familles, des personnels et de la direction. Le savoir-faire syndical est alors précieux pour animer les réunions, observer, communiquer, revendiquer, proposer et négocier.

Les familles, comme les élus, méconnaissent leurs droits, ont peur de s'exprimer. Ils ont besoin de lieux d'échanges pour partager leur vécu, leurs

questions et s'appuyer sur de bonnes pratiques. Des collectifs de familles et de membres de CVS se mettent en place. J'anime depuis deux ans un réseau d'une centaine d'élus de 52 maisons de retraite.

Je découvre et j'apprends chaque semaine par tous ceux et celles qui sont engagés comme moi, avec et pour les personnes âgées de plus en plus vulnérables du fait du grand âge et de la maladie.

Je suis émerveillé par ceux qui n'ont plus de proches placés et qui continuent leur engagement ; par des militants, des professionnels du grand âge, des jeunes en service civique ou en emplois d'avenir qui découvrent avec nous les capacités sous-estimées des résidents. Les regards sur la vieillesse et la maladie changent. Ma foi est confortée par cette dynamique collective, cette interpellation des plus petits et la reconnaissance de la dignité de chaque personne, quel que soit son état. ●

Jacques Rastoul

■ **Contact** : j.rastoul@laposte.net

Ma foi est confortée par cette dynamique

Les retraites en débat

Depuis leur origine début XX^e siècle, « les retraites ouvrières et paysannes » ont provoqué le débat. Ce débat est sain, nous donnons la parole aux représentants syndicaux.



Le système existant porte en lui des lignes de partage. Entre salaire net et salaire brut, entre rémunération des actionnaires et rémunération des travailleurs, entre temps de cotisation et temps de retraite... Quand il y a partage, la question de la justice n'est pas loin.



Alors qu'est-ce qui est facteur de justice dans l'existant ?

« Les axes forts de la justice sont dans la philosophie du système qui repose essentiellement sur la répartition. Elle permet de lier entre elles les générations [...] D'autres solidarités existent par les droits familiaux, les droits pour les personnes privées d'emploi et indemnisées. Des éléments tendent à réduire l'écart femme/homme qui, sans cela, serait du simple au double. » (CGT)

« La logique intergénérationnelle est un élément fort de notre système, mais cela ne règle pas le problème du nombre de cotisants et du nombre de retraités, du montant des cotisations et du montant des pensions [...] La répartition, c'est payer les pensions des uns avec une partie du salaire des autres (environ 25 % d'un salaire brut dans le privé). La masse salariale est un des paramètres le plus stable. Elle assure une pérennité [...] Le mécanisme de solidarité dans le système par annuité a bien fonctionné. Il était

basé sur des parcours de vie avec une carrière linéaire et une progression, sans prendre en compte les poly-pensionnés. Les majorations attribuées ont surtout profité aux hommes et aux revenus les plus forts. » (CFDT)

Pour la CGT, dans l'existant, les choses ont tendance à se dégrader : de proche en proche ces éléments de justice font l'objet d'attaques. L'allongement de la durée de cotisation durcit les conditions d'accès à une pension complète. Le taux de remplacement qui compare pension et salaire aura tendance à diminuer.

Pour la CFDT et la CFTC, la réforme de 2013 introduit des facteurs de justice : la reconnaissance de la pénibilité, la validation de trimestres facilitée pour

les temps partiels ou les saisonniers, la prise en compte de l'intégralité du temps passé en apprentissage... « Nous avons fait de la pénibilité notre identifiant sur la question des retraites. Cela fait 20 ans qu'on aurait dû construire ce mécanisme. La reconnaissance de la pénibilité permet une anticipation du départ en retraite plafonnée à 2 ans. Elle rend possible une reconversion.

On ne doit pas enfermer les gens dans un travail pénible. » (CFDT)

Pour Solidaires (SUD), il est difficile de trouver des facteurs de justice dans le système actuel. « Dans une situation où il y a près de 5 millions de chômeurs et chômeuses (25 % chez les jeunes), où la moitié des salarié-es ne sont plus dans

Parole aux organisations syndicales

l'emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite, où l'espérance de vie en bonne santé stagne, voire commence à régresser, les projets du gouvernement sont inacceptables. Cotiser pendant 43 ans sera impossible pour beaucoup ; la durée moyenne validée aujourd'hui étant proche de 38 annuités. En réalité, cela conduira à baisser à nouveau le niveau des retraites, en y ajoutant la double peine de la décote pour celles et ceux qui ne pourront pas attendre l'âge de 67 ans ! »

Que faire pour aller vers plus de justice ?

Pour la CGT, le besoin de solidarité doit s'exprimer dans une « Maison commune des retraites ». Son objectif doit être l'amélioration des droits et l'unification par le haut. Elle doit permettre un départ à 60 ans ; 55 ans pour les salariés exposés à une ou plusieurs pénibilités ; un niveau minimum avec une carrière complète au SMIC ; la prise en compte des années d'études et de chômage des jeunes. Celle de tous les revenus ; l'augmentation des salaires permettra l'augmentation des sommes perçues. La CGT n'est pas pour faire payer plus de manière aveugle mais pour la suppression des logiques d'optimisation sociale et fiscale et pour la modulation en fonction de l'entreprise et du secteur.

La CFTC demande la mise en place d'un carnet de santé rempli par le médecin du travail, permettant de faire valoir la pénibilité vécue tout au long de sa carrière. La réduction des inégalités femme/homme se fera par des mesures dès le premier enfant, ne bénéficiant à terme qu'aux femmes. Elle vise la mise en place d'une retraite à la carte.

SUD n'envisage pas de mesures de justice particulières mais : « pour financer notre système de retraites par répartition et l'améliorer, il est possible d'augmenter le taux de cotisation patronale en versant un peu moins de dividendes aux actionnaires. 80 % des bénéficiaires aux actionnaires, c'est au détriment de l'emploi, de l'investissement et des salaires, donc, par conséquence au détriment du financement de la protection sociale [...] Les cotisations doivent être élargies à l'ensemble des revenus, les exonérations de cotisations patronales remises en cause et la lutte contre la fraude fiscale menée ».

Pour la CFDT, les mesures de justice doivent être revues pour vérifier qu'elles remplissent correctement leurs buts. Les évolutions familiales, celles des carrières rendent nécessaire une réflexion sur une réforme systémique des retraites. Une

telle réforme aurait pour but d'offrir une lisibilité sur l'impact pour la retraite, des choix et incidents au cours de la carrière. Elle doit aussi répondre aux différentes mobilités. « Nous, à chaque fois on essaie de peser pour voir, même dans une situation économique difficile, comment on préserve ceux qui ont le plus besoin d'être protégés. Beaucoup de gens bénéficient du dispositif des carrières longues, ou de celui du minimum contributif obtenu en 2003, qui améliore les retraites les plus faibles (passées de 75 % à 85 %). Les efforts faits doivent aussi corriger les inégalités ». ●

Pascal Fouque
avec **Gérard Rodriguez (CGT)**,
Jean-Louis Malys (CFDT),
Pascale Cotton (CFTC),
Denis Turbet-Delof (SUD)
FO n'a pas répondu à notre demande

Question de justice



Manifestation pour la défense des retraites, Paris, septembre 2013.

Retraité, un temps plein pour la vie

En France, le droit à la retraite est l'un des acquis du 20^e siècle. C'est un droit effectif, il est signe du progrès dans notre société. Regardons comment il est vécu.

Est-ce un bon moment ?

La retraite démarre par une rupture. La page du travail est tournée et une grande majorité semble bien accepter son nouveau statut. Une minorité (14 %) regrette son travail et l'âge de son départ. Les problèmes de santé, la pression mise pour quitter l'entreprise ou le chômage expliquent la lassitude exprimée par une majorité.

Il existe finalement un fort sentiment de « temps mérité », dont on veut profiter. Les Français restent attachés à un départ à 60 ans et partent dès qu'ils ont atteint le droit à une retraite à taux plein. Les premières années en retraite sont devenues

un troisième temps de la vie. Il sera suivi bien souvent par le temps du grand âge.

Un quart de la population

Les retraités représentent une part croissante de la population. « En 2010, les moins de 20 ans et les plus de 60 ans avaient un poids social équivalent (14 millions) et représentaient 25 % chacun de la population.

En 2030, les moins de 20 ans continueront à peser pour un quart mais les plus de 60 ans représenteront 1/3 de la population française »¹. À la fin de l'année 2011, plus de 16 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, étaient retraités de droit direct ou indirecte d'au moins un régime français. Sur l'année, les prestations de retraite versées s'élevaient à près de 280 milliards. Cela fait des retraités

des acteurs sociaux et économiques de grande importance.

Actifs et acteurs de solidarité

L'acquis des retraites vit d'une solidarité entre générations. Les retraités sont eux aussi acteurs de solidarité. Elle bénéficie aux proches (petits, grands enfants ou aînés), et à la vie associative. Leur bénévolat est recherché et nécessaire mais il doit être reconnu et ouvert à tous, en particulier par la reconnaissance des frais qu'il engendre.

Leur implication sociale change notre regard

Leur implication sociale change notre regard sur cette étape de la vie. Active, voire très active, il est essentiel que les choix d'engagements soient réfléchis. À l'opposé, 40 % des retraités disent ne pas avoir eu d'activité sociale durant l'année écoulée. Les problèmes de santé, les fins de mois difficile n'y sont pas pour rien. Interrogeons nos actions pour qu'elles permettent à chacun de vivre pleinement sa retraite.

Temps de la convivialité

La retraite est aussi le temps de la convivialité entre amis, en famille ou partant à la découverte d'autres régions. Jésus-Christ est-il l'un de ceux-là ? La retraite offre le temps d'aller à sa rencontre par la Parole, en le célébrant et dans les engagements fraternels. ●

Pascal Fouque

1. Rapport de la Commission « Retraités dans la société » du Comité National des Retraités et Personnes Agées.



Fête des 50 ans du CCFD, mars 2011, Paris.

Une retraite solidaire, c'est possible !



Si les retraites sont aujourd'hui en péril, c'est en raison du doute que gouvernements et patronat ont délibérément installé quant à la capacité du système à garantir à long terme le niveau des pensions. On voudrait tuer notre système par répartition, bâti sur la confiance des jeunes générations, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Revenons sur sa construction. Institué par l'ordonnance du 4 octobre 1945, notre système puise ses racines dans le plan français de Sécurité sociale prévu par le programme du Conseil national de la résistance. C'est « un plan complet visant à assurer à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer

par le travail ; géré par les représentants des intéressés et de l'État ».

Dans sa mise en place, les retraites sont calculées sur les salaires perçus au cours de la vie active. Elles constituent un salaire socialisé et ne concernent que les travailleurs.

« Travailleurs » et « citoyens » devant de plus en plus coïncider, commandant ainsi l'élimination du chômage.

Le terme de Sécurité sociale dépasse largement le concept antérieur d'assurances sociales. Comme l'a écrit Pierre Laroque¹ en 1948, « la Sécurité sociale est un but, l'assurance sociale est un moyen parmi d'autres pour atteindre ce but ».

La période dite des 'Trente Glorieuses' a été caractérisée par une amélioration considérable du niveau de vie des personnes âgées. Une majorité de retraités a pu sortir d'une situation de pauvreté endémique (1946-1982). C'est une réussite des retraites par répartition.

La solidarité, produit d'une construction et d'un échange

Mais les chiffres de 2007 sont explicites, la pension de retraite moyenne s'élève alors à 1 095 € alors que le revenu salarial net moyen est peu inférieur à 1 500 € par mois.

Solidarité intergénérationnelle

La solidarité intergénérationnelle est le fondement de notre système de retraite par répartition. Sa solidité tient à la garantie que se transmettent les générations successives. Nous ne sommes pas dans une logique de contrat entre des générations qui se font face et qui exigent chacune leur dû.

La solidarité est le produit d'une construction et d'un échange bien plus complexe dans lequel entre la retraite mais aussi l'éducation, les équipements collectifs, le stock de capital productif et beaucoup de biens publics. Les jeunes paient les retraites de leurs aînés mais ils reçoivent et profitent en contrepartie de dotations sous forme de qualifications, moyens de production et biens collectifs.

Il est urgent de réfléchir aux conditions d'intégration des jeunes dans le pacte intergénérationnel. Comment ces derniers peuvent-ils être parties prenantes d'un système dans lequel ils ne peuvent entrer que tardivement ?

Il y a des solutions possibles au défi des retraites qui ne reposent pas que sur une réduction des droits et le recul sans fin de l'âge de départ, comme les financiers l'exigent. Des pistes existent, il faut d'urgence les explorer. ●

Jean Christophe Le Duigou

1. Pierre Laroque (1907 - 1997), haut fonctionnaire français, « père » de la sécurité sociale de 1945.

À lire pour approfondir

Le petit livre des retraites à l'usage de ceux qui veulent les défendre de Pierre-Yves Chanu et Jean-Christophe Le Duigou. Aux Éditions de l'atelier, 2010, 156 p., 10 €. Un livre avec un grand souci de clarté qui illustre les points clés.

Le temps des retraites - Les mutations de la société salariale de Xavier Gaullier au Seuil, 2003, 11 €. Un ouvrage invitant à la réflexion sur le thème de la fin de carrière, des retraites et des temps sociaux. ●

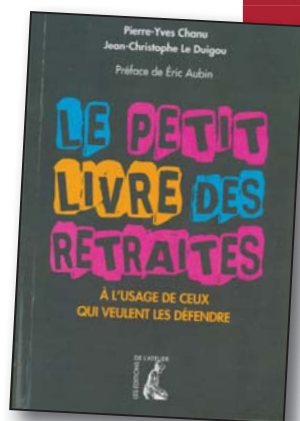
Sur la toile

Vous trouverez sur la toile nombre de positions et réflexions qui alimentent le débat.

Vous pourrez les trouver avec les mots : Réforme retraites et le sigle des organisations syndicales.

Les partis politiques ont aussi leur documentation. La recherche se fait avec les mots : retraite réforme et le sigle des partis politiques.

Le gouvernement a lui aussi un site d'information : www.gouvernement.fr/tags/reforme-des-retraites ●



Réfléchir ensemble

- Avons-nous envisagé notre retraite ?
- Quels sont les points que nous mettons en avant ? (activité, soutien aux autres, choix financiers...)
- Comment est-elle vécue ? Par nous, nos proches ?
- Que retirons-nous de ces expériences ?
- Que souhaiterions-nous privilégier pour une réforme des systèmes des retraites ?
- Quels sont les arguments qui ont du poids pour nous ?
- Sommes-nous engagés pour défendre ces idées et comment ?

Références bibliques

Que ce soit pour parler de la retraite ou des retraites en ACO ou avec d'autres groupes, nous utilisons le même mot. En son temps, Jésus invite ses disciples à des temps de retrait qui suivent et sont précédés de temps d'activités intenses. C'est un temps pour faire mémoire et un temps de relecture. Pour relire nos vies nous pouvons accueillir la Parole dans le chapitre 6 de l'évangile de Marc. ●